

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 24 AVRIL 2017**

L'appel nominal indique la présence de 31 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Samuel Maillefer**, Président, ouvre la séance à 20h15. Débattons-en de bonne intelligence avec l'estime de chacun et le respect des opinions.

L'ordre du jour comme suit est adopté :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mars 2017
2. Communications de la Municipalité
3. Communications des représentants aux associations intercommunales
4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal relatif à un projet de remplacement de conduite pour le tronçon entre les lieux-dits Le Friand et Le Creux, avec un passage sous tube au niveau de la route cantonale
5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal relatif à un projet de révision du poste de commande et de l'installation d'un système d'alarme de détection de contamination (hydrocarbure et diverses pollutions) à la station de pompage
6. Rapport de la commission de gestion
7. Réflexion de la commission culturelle sur la lettre adressée à la Municipalité concernant la couverture rédactionnelle Val TV
8. Préavis municipal n° 8 relatif à l'adoption des statuts et l'adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois
9. Préavis municipal n° 9 relatif à une demande de crédit de CHF 2'485'100.- TTC pour les travaux de transformation et de rénovation de l'Hôtel de la Croix d'Or
10. Préavis municipal n° 10 relatif à la modification du plan partiel d'affectation « La Fin » et de son règlement, ainsi que les travaux liés (réaménagement de la chaussée de l'entrée Est)
11. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal du 20 mars 2017

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

2. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Christian Nyffenegger donne quelques informations quant au CMS ASPMAD suite à l'adoption des comptes et du budget. En quelques mots, il s'agit de 58'000 personnes assurées de plus de 75 ans et ce sera plus de 100'000 personnes d'ici 2035. Le projet quatre

régions de santé sur le canton correspond aux divers réseaux de santé régionaux avec l'idée d'un financement, si c'est le cas : deux tiers d'état et un tiers des communes. Le budget 2016 a été dépassé de 11,3%.

3. Communications des représentants aux associations intercommunales

M. Raymond Durussel annonce que l'AscoVaBaNo se réunira avec son conseil intercommunal le 3 mai 2017 à 20h à l'aula du complexe scolaire du Simplon à Vallorbe.

4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal relatif à un projet de remplacement de conduite pour le tronçon entre les lieux-dits Le Friand et Le Creux, avec un passage sous tube au niveau de la route cantonale

M. Frédéric Santschi donne lecture du rapport. Dont voici quelques extraits :

Il est de la plus haute importance et obligatoire pour la Commune d'avoir à disposition un réseau de secours. Ceci pour la sécurité en alimentation en tout temps d'une eau de qualité autant pour les citoyens que pour les commerces et industries de la Commune de Ballaigues.

Aspect technique

Les eaux alimentant les différentes sources de l'Ille viennent en partie d'infiltrations des rivières de la Jougnenaz et de l'Orbe qui en cas de pollution pourraient être contaminées. Ceci est une des raisons de la mise en place de ce réseau. En cas de pollution ou panne grave de la station de pompage, la réserve d'eau du réservoir supérieur est de 24 à 48 heures selon la saison.

Dans le futur, la source Mercier ravitaillant les Communes de Lignerolle, les Clées, Bretonnières, L'Abergement, Premier pourra aussi être reliée à notre réseau pour leur permettre de bénéficier également d'un réseau de secours. Cette source se trouve sur la Commune des Clées à environ 500 m du pont sur l'Orbe dans le village des Clées.

Les travaux vont être effectués en plusieurs étapes, la demande du présent préavis concerne les tronçons B-C, C-D, D-E. Dans le cadre de cette étape, il est également prévu de mettre hors service le réservoir du Creux qui n'est absolument plus conforme. La raison principale étant qu'un réservoir ne doit plus être accessible à tout un chacun.

La prochaine étape sera la construction d'une station de pompage près du pont sur la Jougnenaz et le tronçon EF qui finalisera le bouclage Vallorbe-Ballaigues. Le tronçon AB est utilisable en l'état actuel puisqu'il est déjà en PE 100 et sera remplacé par la suite pour cause de diamètre insuffisant. Le but final n'est pas d'acheter ou de vendre de l'eau à la Commune de Vallorbe mais simplement une sécurité d'alimentation intercommunal.

Aspect financier

La Commune de Ballaigues étant intégrée dans un projet régional, en compagnie du réseau de la source Mercier, profite d'une subvention du double de ce qui aurait été attribué par l'ECA en faisant les travaux que pour Vallorbe-Ballaigues. Le financement paraît totalement cohérent. Une surprise au niveau des coûts paraît peu probable ceux-ci ayant été calculés par un bureau habitué à ce genre de travaux et collaborant régulièrement avec la Commune.

M. le Président Samuel Maillefer ouvre la discussion.

M. Pierre-Luc Maillefer remercie la Commission pour le rapport et demande à quelle date sera réalisé la prochaine étape.

M. le Municipal Gilbert Poncet répond qu'elle sera réalisée pendant cette législature. Des travaux vont être effectués au niveau du carrefour du Creux. De ce fait, la Municipalité profitera de ces travaux pour réaliser cette étape. Il restera alors la station de pompage. En cas de problème, la Commune pourrait être alimentée par des motopompes.

M. Jean-Luc Leresche demande si les prix ont déjà été négociés au niveau de l'eau ou s'ils sont fixés selon des conventions ou encore par l'ECA.

M. le Municipal Gilbert Poncet répond que lors du premier rendez-vous, il a demandé à la Municipalité de Vallorbe une offre pour un prix au m³ au départ du Creux. Sans réponse à ce jour.

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil communal :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la première étape de la liaison des réseaux d'eau de Ballaigues et de Vallorbe
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 560'000.-
- de financer ce montant de la manière suivante :
 1. CHF 100'000.- par la subvention de l'ECA (HT)
 2. CHF 425'930.- par la trésorerie courante (HT)
 3. CHF 34'070.- par la déduction de l'impôt préalable (TVA à récupérer, diminuée de la réduction de la déduction de l'impôt préalable sur la subvention ECA)
 4. d'amortir l'investissement net de CHF 425'930.- sur une période de 30 ans, à raison de CHF 14'200.- par année, la première fois au budget 2018, par le compte 810.331.070
- de donner décharge à la Commission

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal relatif à un projet de révision du poste de commande et de l'installation d'un système d'alarme de détection de contamination (hydrocarbure et diverses pollutions) à la station de pompage

M. Jimmy Leresche donne lecture du rapport. Voici quelques extraits :

La commune de Ballaigues est actuellement pourvue du système de conduite de processus pour le service des eaux Ritop 2.14, fonctionnant au travers des lignes analogiques de Swisscom. L'opérateur téléphonique ayant décidé d'abandonner la technologie analogique en 2017 et de se diriger uniquement vers l'environnement système IP (grossièrement par internet). Le programme Ritop 2.14 ne sera plus compatible à terme et doit être moderniser pour répondre aux nouvelles technologies en vigueur. De plus, en raison d'un réseau analogique vieillissant, le programme actuel rencontre certains problèmes de transmission des données.

Au vu de ce qui précède, la version 2.17 du programme Ritop répond aux nouvelles exigences et est la solution proposée par le fournisseur. Le système de conduite de processus pour le service des eaux RITOP 2.17, tout comme celui utilisé aujourd'hui, est fourni par la société Rittmeyer basée à Baar dans le canton de Zoug. Le nouveau système plus moderne offre de nouvelles opportunités en matière de sécurité.

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil communal :

- d'autoriser l'achat de cette installation
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 73'394.-
- de financer ce montant de la manière suivante :
 1. CHF 67'957.- par la trésorerie courante
 2. CHF 5'437.- par la déduction de l'impôt préalable (TVA à récupérer)
- de charger la somme de CHF 67'957.- au compte 810.315.0, ainsi qu'une dissolution d'un montant de CHF 17'957.- du compte 9280.811, Fonds affecté – Eau
- d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances
- de décharger la Commission de son mandat

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

6. Rapport de la commission de gestion

Mme Sylvia Erbeau donne lecture de la 1^{ère} partie et Mme Sonia Guédât de la 2^{ème} partie du rapport.

Attribution des travaux

La Commission de gestion explique les procédures appliquées par la Municipalité lorsqu'une dépense est plus conséquente (à partir de CHF 5'000.-). Il est aussi mentionné qu'en fonction du montant, la loi sur les marchés publics intervient et fixe les procédures à appliquer par la Commune. La Commission a pu constater la bonne attribution du chantier de la Ruelle du Chalet et de la Route du Signal par la Municipalité. Elle propose, si la situation le permet et en fonction des lois sur les marchés, que la Municipalité essaie d'introduire des pénalités pour les retards importants afin d'éviter de trop grands décalages de planning.

Cernys et pâturages

En 2016, le revenu de l'estivage des Cernys s'élevait à CHF 11'800.- pour 111 têtes de bétail confiées pendant 4 mois au berger par 3 agriculteurs. La Commune reçoit une subvention agricole de CHF 26'463.- afin de revaloriser le domaine pastoral dans les alpages. Une bonne partie des travaux d'entretien du chalet ont été effectués entre 2014 et 2015. Cependant, une somme de CHF 20'000.- a été portée au budget 2017 en raison du changement de berger (rénovation salle de bain, salle à manger, poêle à bois, etc.).

Déchetterie

Le cahier des charges du nouvel employé a quelque peu été modifié. Aucune sanction n'a été appliquée aux personnes non respectueuses pour le moment. Pour l'évacuation de gros volumes de déchets, il est préférable de contacter des centres d'élimination. Les entreprises du village doivent venir aux heures d'ouverture et sont taxées entre CHF 120.- à CHF 520.- selon le volume de déchets. La séparation du papier et du carton n'est pas prévue. Il en va de même pour la taxe au poids. La benne à conserves va être remplacée par une benne fermée afin d'éviter que les oiseaux sortent le contenu ou qu'il s'envole et le gazon sera stocké sous un couvert.

Personnel communal

La Commune emploie 7 personnes avec un contrat fixe (administratif et voirie) ainsi que 4 personnes travaillant à l'heure. De plus, elle engage aussi des étudiants pendant les vacances d'été et a des contrats avec des prestataires externes comme pour le déneigement, la gestion du site internet, etc...

Entretien de la place de sport

Pour des raisons de sécurité (usure et incrustation de mousse), la réfection du tartan de la piste de course a été effectuée en 2016. Il est aussi prévu de rénover le tartan du terrain de basket cette année. A noter que les frais engendrés par le terrain de basket sont moins élevés que ceux du terrain de football.

En conclusion, la Commission de gestion tient à remercier la Municipalité pour l'ensemble des réponses apportées à ses questions. Elle constate la bonne gestion ainsi que le travail soigné effectué pour la Commune.

M. le Président Samuel Maillefer ouvre la discussion.

M. le Municipal Jean-François Faivre fait deux remarques. Au bas de la page 4, la taxe des déchets ne remplace pas la taxe au sac pour les entreprises du village. La deuxième, à la page 7, le tartan ne résiste probablement pas au feu.

M. Stéphane Rose donne une information complémentaire. La benne des petits objets métalliques a déjà été remplacée par une benne couverte.

7. Réflexion de la commission culturelle sur la lettre adressée à la Municipalité concernant la couverture rédactionnelle Val TV

Mme Sonia Guédât donne lecture de la réflexion de la Commission culturelle dont voici un résumé :

En conclusion, la Commission ne trouve aucun avantage à ce que Val TV ne vienne présenter son projet au Conseil communal et elle recommande à la Municipalité de ne pas entrer en matière pour les raisons suivantes :

- Les personnes qui sont abonnées à un autre réseau que VO énergies ne reçoivent pas Val TV et une minorité regarde cette chaîne selon un sondage informel.
- La Commission estime que les liens au niveau culturel historique et industriel avec la Vallée de Joux sont rares.
- La Commission estime que son rôle est de motiver les gens à sortir et se rencontrer et non pas de leur proposer de rester à la maison afin de regarder la télévision.

M. le Président Samuel Maillefer ouvre la discussion.

M. Pierre-Luc Maillefer remercie la Commission culturelle pour leur détermination. Il approuve les conclusions de ce rapport même s'il réfute le second argument.

M. le Syndic Raphaël Darbellay remercie la Commission et l'informe que la Municipalité répondra au responsable de la chaîne Val TV que son offre n'est pas retenue. Il partage le point de vue de M. Maillefer au niveau des liens avec la Vallée de Joux.

8. Préavis municipal n° 8 relatif à l'adoption des statuts et l'adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois

M. le Municipal Christian Nyffenegger donne lecture du préavis dont voici un extrait :

« Le processus de modernisation de la Protection civile vaudoise, initié il y a plusieurs années, sous la dénomination du projet « Agile » (signifiant Adaptée Garantie Intégrée Légitime Efficience), a été définitivement accepté par le Grand Conseil le 18 novembre 2014 après validation des deux faïtières des communes vaudoises. Il s'appuie sur la mise en œuvre de la Loi d'exécution de la législation fédérale en matière de protection civile (LVLPCi) du 11 septembre 1995. L'objectif de cette réforme est de moderniser et d'améliorer cette structure pour lui permettre de répondre aux risques et dangers actuels et futurs tout en garantissant la même qualité de prestation à l'ensemble des citoyens du canton. La mise en œuvre de la nouvelle LVLPCi définit une organisation simplifiée et réduite en dix Organisations régionales de Protection civile (ORPC) calquées sur le découpage des districts.

Le district Jura-Nord vaudois est actuellement découpé en quatre régions de protection civile :

1. Association à buts multiples des communes de la région de Grandson (ACRG).
2. Association de communes du district d'Orbe.
3. Organisation régionale de protection civile de la Vallée de Joux.
4. Organisation régionale de protection civile d'Yverdon.

La mission de base, la structure opérationnelle, le financement ainsi que le mode de commandement ne changent pas. Cette réorganisation est essentiellement territoriale. Les quatre entités précitées sont organisées en Associations de communes, hormis la Vallée de Joux qui fonctionne avec une entente intercommunale. Pour la région de Grandson, la protection civile est traitée dans un but optionnel de l'Association de communes de la région de Grandson. »

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil communal :

Considérant que l'activité de la protection civile est un élément sécuritaire de protection de la population indiscutable, que financièrement l'effet reste neutre, et qu'il s'agit de mettre en conformité l'organisation de protection civile de notre district à la LVLPCi, la Municipalité recommande au Conseil d'accepter ce préavis.

Article 1 :

D'adopter les statuts et d'adhérer à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois.

Article 2 :

D'autoriser la Municipalité à dissoudre l'Association de communes du district d'Orbe, de transférer son matériel à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois.

Article 3 :

Conformément aux statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois, de nommer un délégué et un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association.

M. le Président nomme les membres suivants pour étudier ce préavis :

MM. Jean-Jacques Bourgeois, Laurent Guillaume et Stéphane Rose, Cédric Leresche, Gérard Leresche. Suppléants : MM. Michel Neri et Philippe Turin.

9. Préavis municipal n° 9 relatif à une demande de crédit de CHF 2'485'100.- TTC pour les travaux de transformation et de rénovation de l'Hôtel de la Croix d'Or

M. le Municipal Jean-François Faivre donne lecture du préavis dont voici un extrait :

« En raison du départ à la retraite de l'actuel tenancier, la Municipalité souhaiterait procéder à des travaux de transformation et de rénovation du bâtiment de l'Hôtel de La Croix d'Or. L'objectif et la volonté communale est de conserver les fonctions actuelles principales que sont le café, le restaurant et les chambres. Le mandat de l'étude de faisabilité du projet de réhabilitation de l'Hôtel de la Croix d'Or a été attribué au bureau d'architecture en septembre 2015. Dès sa conception, l'avant-projet a été soumis au service cantonal concerné, savoir le Service Immeubles Patrimoine et Logistique, qui après une analyse détaillée, a sollicité certaines modifications de plans et exigences telles que la réalisation d'une analyse archéologique particulièrement conséquente et d'une expertise de la toiture de ce bâtiment. La situation avec le SIPAL n'a pu être dénouée qu'à fin décembre 2016. Avec leur approbation et le temps nécessaire afin d'apporter les changements requis au projet, nous avons pu finalement procéder à la préparation de ce préavis municipal. Comme annoncé, le début des travaux est planifié pour le début septembre 2017, ceci pour une durée d'environ un an. La Municipalité vous rend également attentifs(ves) que lors des travaux, des modifications pourront être apportées selon les situations rencontrées dans cette ancienne bâtisse. »

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil communal :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la transformation et la rénovation de la Croix d'Or
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 2'485'100.-
- de lui autoriser à financer ces travaux soit par la trésorerie courante ou à emprunter aux meilleures conditions du marché
- de dissoudre la provision affectée aux bâtiments et à la Croix d'Or de CHF 398'235.- et d'amortir l'investissement net de CHF 2'086'865.- sur une période de 30 ans, à raison de CHF 69'600.- par année, la première fois au budget 2019, par le compte 351.331.09

M. le Président nomme les membres suivants pour étudier ce préavis :

Mmes et MM. Joël Guillaume, Pierre-Luc Maillefer, Sylvia Erbeau, David Leresche, et Cécilia Wyden. Suppléants : MM. Dario Salvi et Olivier Scherler.

10. Préavis municipal n° 10 relatif à la modification du plan partiel d'affectation « La Fin » et de son règlement, ainsi que les travaux liés (réaménagement de la chaussée de l'entrée Est)

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne lecture du préavis.

« En vertu des dispositions de l'art 58 LATC, ce préavis a pour but d'adopter le plan partiel d'affectation « La Fin » et les mesures d'aménagement du territoire liées, soit :

- Modification du plan partiel d'affectation « La Fin » et son règlement,
- Modification du plan général d'affectation, parcelle 1264 et son règlement,
- Zone réservée selon l'art 46 LATC sur les parcelles 11, 12 et 416 et son règlement,
- Projet routier du réaménagement de l'entrée Est de la localité et du carrefour de la Vieille Route

Projet routier

Dans le but de compléter et de terminer les travaux de réfection de la traversée de Ballaigues réalisés ces dernières années, la Municipalité de Ballaigues a établi un projet de réaménagement de l'entrée Est de la localité le long de la RC252B-P.

Les objectifs de ce projet visent à :

- Réaménager le carrefour « Vieille Route » et l'arrêt de bus
- Modérer la vitesse à l'entrée Est
- Préparer la future desserte à la zone industrielle de la Fin, en particulier pour le transport PL.

Le crédit d'ouvrage pour la réalisation du projet routier sera soumis ultérieurement au Conseil communal par la Municipalité. »

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil communal :

- d'adopter la Modification du plan partiel d'affectation « La Fin » et son règlement
- d'adopter la Modification du plan général d'affectation, parcelle 1264 et son règlement
- d'adopter la Zone réservée selon l'art 46 LATC sur les parcelles 11, 12 et 416 et son règlement
- d'adopter le Projet routier du réaménagement de l'entrée Est de la localité et du carrefour de la Vieille Route
- de réserver l'approbation du Département compétent

M. le Président nomme les membres suivants pour étudier ce préavis :

Mme et MM. Daniel Bourgeois, Emilien Poncet, Valentin Santschi, Patricia Bourgeois, Jean-Luc Leresche. Suppléants : MM. Eric Jeanneret et Pierre-Alain Nyffenegger.

11. Propositions individuelles et divers

Mme Sonia Guédât prend la parole au nom de la Commission culturelle.

Elle informe que la Commission a fait l'acquisition d'un tableau de peinture de M. Grandjean, représentant l'ancien moulin du Creux. De plus, elle recommande de lire le livre de M. Michel Layaz s'intitulant « Louis Soutter, probablement ».

La Commission souhaite installer un troque livre à l'arrêt de bus de la Cure. Il s'agirait de poser une boîte pour que les gens puissent échanger/donner leurs livres.

Les journées européennes du patrimoine auront lieu les 9 et 10 septembre prochain à Ballaigues, grâce à M. Simon Leresche. Des visites d'anciens lieux touristiques auront lieu.

Pour finir, suite à un débriefing avec Mme Béatrice Leresche, ils ont décidé de fixer en avance les soirées « contes » des fenêtres de l'Avent afin d'avoir de bons conteurs.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 22h.

La prochaine séance du Conseil est fixée au lundi 22 mai à 20h15, au Cevi.

Étaient absents et excusés : MM. Jean-Jacques Bourgeois, Nathanaël Bourgeois, Philippe Turin et Mme Christine Jaccard.

Ballaigues, le 26 avril 2017.

Le Président :

La Secrétaire :

Samuel Maillefer

Rachel Loeffler